RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRETÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire de la Ville de Genève

du 21 avril 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du

29 mars 1982;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRETE

Il est donné les noms de :

- Route des Péniches

à la route reliant le Pont de Saint-Georges au quai d'embarquement des barges, en longeant la rive gauche de l'Arve.

- Le tronçon inférieur de la rue CALVIN reliant la place des Trois-Perdrix à la rue de la Pélisserie reçoit le nom de :

Rue Frank-MARTIN

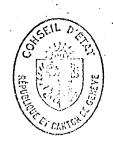
Ce nom est donné en hommage à ce compositeur genevois de réputation internationale, créateur d'oeuvres musicales célèbres telles que :"le Vin Herbé" ou l'oratorio "In Terra Pax". Né à Genève en 1890, décédé à Naarden (Pays-Bas) en 1974.

L'arrêté du 21 août 1885 relatif à la rue CALVIN est modifié en conséquence.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le ler juillet 1982.

communiqué à :

Intérieur 7 ex.
Finances 1 ex.
Police 2 ex.
Travaux 3 ex.
chancellerie 1 ex.
sautier 3 ex.
BH 1 ex.



Certifié conforme
Le chanceller d'Etat: